



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SÉANCE DU JEUDI 09 MARS 2023

L'An Deux Mil **Vingt-trois**, le jeudi 09 mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 03 mars 2023 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Madame Roxane DONNARD, Conseillère municipale, a été désignée Secrétaire de Séance.

09 mars 2023				
a	Mois	Jour	QN°	Subd
2023	03	09	10	00

**INSCRIPTION DES PROGRAMMES COMMUNAUX A LA DSIL 2023 :
RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE PUBLIQUE – TRANCHE 2
DEMANDE DE SUBVENTION DESIL 2023**

ÉLUS	27
PRÉSENTS MAXI	22
MANDANTS	4
ABSENTS	1
APTES A VOTER	26



CONVOCACTION	03-03-2023
RÉUNION	09-03-2023
AFFICHAGE	15-03-2023
TRANSMISSION	15-03-2023
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES				MANDATAIRES
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	Maire	X		
	MONNIER Philippe	1er Adjoint	X		
	BERTIN Josyane	2è Adjointe	X		
	RAULT Gabriel	3è Adjoint	X		
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe	X		
	POUGET Léo	5è Adjoint			X MONNIER Philippe
	HERNOT Bruno	6è Adjoint			X PILVEN Patrice
	L'HARIDON Michelle	7è Adjointe	X		
	HUET Jean-Marie	CMD1	X		
	CHARLOT Karine	Conseillère	X		
	CORMIER Anne-Séverine	Conseillère	X		
	DONNARD Roxane	Conseillère	X		
	DURAND Philippe	CMD2	X		
	GUINARD Brigitte	Conseillère			X MANIS Jean-Paul
	LANCESSEUR Christian	CMD3	X		
	LESNARD Pierre	Conseiller	X		
	MANIS Cécile	Conseillère		X	
	PILVEN Patrice	CMD4	X		
	ROUXEL Benoît	CMD5	X		
MANIS Jean-Paul	Conseiller	X			
LEMEE Ginette	Conseillère	X			
LE BRICON Bruno	Conseiller	X			
MINORITÉ	MORIN Yannick	Conseiller	X		
	CHALVET Maryvonne	Conseillère	X		
	DETREZ Nicole	Conseillère	X		
	RENAUT Sylvain	Conseiller			X CHALVET Maryvonne
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller	X		
A	DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS : QUESTIONS		22	1	4

10 ET 11 INSCRIPTION DES PROGRAMMES COMMUNAUX À LA DSIL 2023 ET À LA DETR 2023 :

- **COMPLEXE SPORTIF ET DE LOISIRS AU GUEN – TRANCHE 2**
- **RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE PUBLIQUE – TRANCHE 2**

Note de synthèse

Monsieur le Maire informe l'assemblée que certains programmes d'investissements communaux sont éligibles à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour cette année 2023. Une inscription conservatoire a été réalisée qu'il convient de consolider par une décision de l'organe délibérant.

Le plan de financement des investissements projetés s'établit comme suit au regard des critères définis pour la D.S.I.L et la D.E.T.R.

- 1- Au titre de la DSIL : Rénovation énergétique de l'école publique tranche 2
 - Travaux de :
 - Réalisation d'une coursive intérieure,
 - Mise en place d'une VMC,
 - Rénovation des sanitaires,
 - Agrandissement de la cuisine centrale
 - Montant éligible (part de l'opération sur laquelle la DSIL est calculée) => 414 594,09 € H.T.
 - Montant subvention demandé => 331 675,27 € soit 80% du montant des travaux pris en compte par la DSIL.
- 2- Au titre de la DETR : Complexe sportif et de Loisirs au Guen tranche 2
 - Travaux de :
 - Terrassement et aménagement d'un terrain synthétique,
 - Travaux paysagers,
 - Équipements et clôtures,
 - Montant éligible (part de l'opération sur laquelle la DETR est calculée) => 731 013,50 € H.T.
 - Montant subvention demandé => 219 304,05 € soit 30% du montant des travaux pris en compte par la DETR.

10 - INSCRIPTION DES PROGRAMMES COMMUNAUX À LA DSIL 2023
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE – TRANCHE 2
DEMANDE DE SUBVENTION DESIL 2023

Monsieur le Maire informe l'assemblée que certains programmes d'investissements communaux sont éligibles à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023 (DSIL). Une inscription conservatoire a été réalisée qu'il convient de consolider par une décision de l'organe délibérant.

Le plan de financement de l'investissement projeté s'établit comme suit au regard des critères pour la D.S.I.L. 2023 :

DÉPENSES ÉLIGIBLES		DOTATION DEMANDÉE		
Coursive intérieure + sanitaires	66 594,09 €	DSIL « Grandes priorités »	331.675,27€	80,00%
Rénovation énergétique : VMC Double Flux	207 000,00 €			
Rénovation sanitaires	70 500,00 €			
Cuisine : passage au bio	70 500,00 €	AUTOFINANCEMENT	82 918,82 €	20,00%
Base éligible	414 594,09 €	TOTAL H.T.	414.594,09€	100,00%

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

D'APPROUVER le plan de financement des dépenses éligibles du programme d'investissement pour un montant estimatif de travaux s'établissant à la valeur hors taxes de :

414 594,09 €

DE SOLLICITER Une subvention au titre de la D.S.I.L. 2023, pour la tranche n°2 de travaux, d'un montant de :

331 675,27 €

D'AUTORISER le Maire d'Erquy à viser l'ensemble des pièces et documents nécessaires à l'instruction des demandes de subventions.

DE RAPPELER que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Erquy, Conseil municipal du 09-03-2023

Envoyé en préfecture le 14/03/2023
Reçu en préfecture le 14/03/2023
Affiché le
ID : 022-212200547-20230309-10CM09032023-DE

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- | | |
|----------------------|----|
| - Votes favorables | 26 |
| - Votes défavorables | 0 |
| - Abstentions | 0 |

Erquy, le 09 mars 2023

La secrétaire de séance

Roxane DONNARD



Le Maire,

Henri LABBE

